



SARL La Padrelle
Olivier et Judith Fayet
1 rue Prévôt - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
Tél. : 02-51-55-32-03
www.camping-la-padrelle.fr
SIRET : 538 793 100 00016
N°TVA intra. : FR2453879310000016
Classement 2 étoiles Tourisme du 13/07/2012

Informations pratiques et conditions de vente

L'inscription à l'un des séjours proposés par LA SARL LA PADRELLE implique obligatoirement l'acceptation de ces conditions de vente par les parties contractantes et le respect intégral du règlement intérieur qui vous est fourni au verso de chaque contrat de réservation. Le client s'engage à respecter et à faire respecter à toute personne présente sur son emplacement, le règlement intérieur. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Le prestataire garantit l'exactitude des informations relatives aux prestations proposées au sein du camping et définies dans la documentation ou sur le site internet.

Les prix des prestations indiqués dans le document papier joint à la documentation et sur internet ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la signature des présentes, et notamment, sur la base du taux de TVA en vigueur.

En cas de modification de ces conditions (ex : augmentation du taux de TVA ou de toute autre taxe liée à l'activité, entrée en vigueur d'une nouvelle taxe, etc...) La SARL LA PADRELLE se réserve le droit de modifier les prix indiqués aux présentes dans les documents papier et sur internet et de répercuter en tout ou partie sur ces derniers les nouvelles conditions économiques sans que le client ne puisse s'y opposer.

1/ Nos prestations

L'EMPLACEMENT NU

Il s'agit d'un emplacement pour votre tente, votre caravane simple essieu ou votre camping-car. Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, la ou les personnes prévues suivant le forfait, votre installation camping/caravaning, votre véhicule sur l'emplacement ou au parking et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, adulte ou enfant, chien, véhicules supplémentaire, électricité 6 ampères ou 10 ampères si nécessaire...), ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier. Maximum de 6 personnes par emplacement sont acceptées.

Du 01 Mai au 08 juillet et du 26 août au 15 octobre, les réservations sont possibles à partir de 2 nuits consécutives les emplacements sont disponibles à partir de 10h le jour de l'arrivée et jusqu'à 16h le jour du départ sauf pour le forfait STOP ACCUEIL CAMPING-CAR, qui est réservé au camping-car (pas d'autre équipement sur l'emplacement pour bénéficier de ce forfait que le camping-car avec ou sans électricité) : arrivée entre 18h et 21h et départ le lendemain avant 10h. Une prolongation peut s'effectuer sur place si disponibilités sauf pour le forfait stop accueil camping car qui est réservé au véhicule de passage : 1 nuit uniquement. Du 08 juillet au 26 août, les réservations sont possibles à partir de 7 nuits consécutives sauf exception accordée par l'exploitant par écrit, les emplacements sont disponibles à partir de 12h le jour de l'arrivée et doivent être libéré avant 12h le jour du départ.

Vos souhaits pour un emplacement ou un locatif précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

L'HEBERGEMENT LOCATIF

Du 01 avril au 20 juin et du 01 septembre au 15 octobre, il se réserve à partir d'une nuit. Du 21 juin au 31 août il se réserve obligatoirement du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction de de

nos disponibilités. Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement et la période souhaitée), eau, gaz le cas échéant, électricité, leur véhicule (1 par location) et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires. Entièrement équipé, seuls les draps et linge de toilette ne sont pas fournis. Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ. (cf: Dépôts de Garantie). Toute personne occupant un hébergement locatif ou résidant sur le même emplacement que celui-ci, en sus de la capacité d'accueil déterminée(ou véhicule supplémentaire), fera l'objet d'un supplément après autorisation du directeur de site.

Le descriptif détaillé des habitats est disponible sur simple demande par mail ou téléphone ainsi que sur le site Internet : www.camping-la-padrelle.fr. Vous pourrez parfois constater quelques nuances dans la disposition intérieure et dans l'équipement pour une même formule. Dans tous les cas, votre confort est assuré et la capacité d'accueil est maintenue.

Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et jusqu'à 10h le jour du départ.

Vos souhaits pour un emplacement ou un locatif précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

LES ACTIVITES ANNEXES et INFRASTRUCTURES

Toute activité, gratuite ou payante, mentionnée dans la documentation et sur le site internet peut, dans certaines circonstances indépendantes de notre fait et/ou liées à un cas de force majeure, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

Les infrastructures qui sont à l'état de projet sont mentionnées à titre informatif sur documentation et/ou sur notre site. Dans l'hypothèse où, pour des raisons indépendantes de notre fait et/ou liées à un cas de force majeure, ces infrastructures ne pourraient être réalisées à temps pour la saison engagée, la responsabilité de La SARL La Padrelle ne saurait être mise en cause. La SARL La Padrelle s'engage à renseigner ses clients en temps réel des infrastructures accessibles sur son site Internet www.camping-la-padrelle.fr.

SUPPLEMENTS

Quelle que soit la formule adoptée, espace accueil ou hébergement locatif, des frais complémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires (voiture, remorque, moto, bateau...) lorsque ceux-ci peuvent être autorisés, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs... Tous ces tarifs figurent dans les grilles de tarifs correspondantes sur papier disponible sur simple demande téléphonique ou par mail ou sur le site internet : www.camping-la-padrelle.fr.

Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités. Le montant du supplément vous sera signalé lors de la réservation. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle est non modifiable ni remboursable à votre arrivée sur site. Et pour d'autres, elle est à régler en même temps que le solde du séjour : à l'arrivée.

2/ Règlement du séjour

MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants :

chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances (ANCV), mandat (et CB uniquement sur place du 1 mai au 30 septembre).

MODALITES DE REGLEMENT

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit en utilisant les contrats établis par la SARL LA PADRELLE (les contrats sont disponibles sur simple demande téléphonique ou par mail ainsi qu'en téléchargement au format PDF, sur notre site internet : www.camping-la-padrelle.fr) et accompagnée du règlement d'un acompte comprenant 25% des frais de séjour minimum, arrondi à la dizaine d'euro la plus proche sans compter la taxe de séjour. Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception en encaissement, par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par la SARL LA PADRELLE.

Le solde du séjour est à régler au plus tard le jour de l'arrivée sur place. La facture est établie suivant les éléments indiquées à la réservation : type de location, date d'arrivée, date de départ, nombre de

personnes, âges, nombre de véhicules, présence de chien, branchement électrique 6 ampères, 10 ampère ou non (...) Il n'y a pas de modification possible. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé. Dans le cas d'une location, les dépôts de garantie (un pour le ménage et l'autre pour le matériel et l'état général des locations) sont également obligatoirement déposés à la remise des clés du logement loué.

Il n'y a pas de frais de réservation facturés en plus de votre séjour sauf pour les demandes de dossier complémentaire type aide aux vacances ou CE ; dans ce cas, 8€ seront facturés par semaine réservée. Une enveloppe timbrée vous est demandée si vous souhaitez un retour papier de votre confirmation de réservation, sinon un mail vous est envoyé avec le document téléchargeable en format PDF, pour cela il convient de nous communiquer votre mail lisiblement sur votre contrat.

3/ Réservation de dernière minute

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 7 jours avant la date de d'arrivée doit être effectuée par mail accompagné en pièce jointe, du contrat correspondant signé. Dans ce cas, une heure maximum d'arrivée est convenue, après laquelle le gérant se réserve le droit de disposer de l'emplacement ou de la location.

4/ Modification de séjour

Vous avez la possibilité au cours de la même saison de modifier les dates de votre séjour ; une fois, dans la limite de nos disponibilités et sans application de frais supplémentaire, le nouveau tarif correspondant à la nouvelle période de réservation sera appliqué. Cette modification doit être signalée par courrier et n'est définitive qu'après réception par le client d'un accord écrit du gérant. Toutes les sommes déjà imputées sur votre dossier en cours seront transférées sur votre nouvelle réservation.

5/ Arrivée retardée, départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de réservation, la totalité du séjour réservé restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part de séjour non effectuée du fait de votre arrivée tardive ou de votre départ anticipé.

6/ Non présentation sur le terrain de camping

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 h à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre emplacement ou de votre hébergement locatif. Nous retenons alors les frais en application de nos conditions d'annulation.

7/ Annulation

Du fait de l'acheteur :

Toute annulation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier. Ce courrier doit être adressé au camping directement.

Pour toute annulation parvenue :

- plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte vous sera restitué excepté la somme de 8€ pour le traitement du dossier annulation.
- moins de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte restera acquis à la SARL LA PADRELLE et le montant total de la location sera dû.

Du fait du prestataire :

Avant l'arrivée

Lorsqu'une annulation intervient du fait du prestataire, alors que le séjour a fait l'objet d'une réservation ferme et ou d'une confirmation de séjour, pour des motifs de cas de force majeure, climatiques, événements entraînant la destruction totale ou partielle, fermeture administrative totale ou partielle, retard de travaux dû aux intempéries et autres, mise hors d'usage des éléments essentiels au fonctionnement du camping, risque sur le plan sécuritaire, faits exogènes ou si le camping est jugé impropre à l'ouverture par la direction de la société, le client sera averti par lettre recommandée et par mail s'il en dispose, puis remboursé intégralement à concurrence des sommes versées.

Dans la mesure du possible et dans les limites des séjours, périodes, produits disponibles, nous proposerons, si le client le souhaite, des solutions alternatives.

S'il apparaissait, dans les solutions proposées par notre société au sein des séjours recensés dans notre camping et retenus par le client, des différences entre le prix payé et le prix de la nouvelle proposition, la différence lorsqu'elle produit une baisse du prix sera remboursée et la différence lorsqu'elle produit une hausse du prix sera prise en charge par notre société.

Tous les autres frais sont exclus et leur demande de remboursement ne sera pas prise en compte.

Pendant le séjour

Lorsque le séjour est interrompu du fait du prestataire pour des cas de force majeure, climatiques, intempéries, fermeture administrative totale ou partielle, mise hors d'usage des éléments essentiels au fonctionnement de l'établissement, risque sur le plan sécuritaire, faits exogènes...la direction du site établit un courrier qui sera remis en main propre au client attestant que son séjour a été écourté.

Le client sera remboursé prorata temporis du séjour non consommé.

Dans la mesure du possible et dans les limites des séjours, périodes, produits et disponibles sur notre camping, nous proposerons, si le client le souhaite, des solutions alternatives.

S'il apparaissait, dans les solutions de séjour proposées par notre société dans notre camping et retenues par le client, des différences entre le prix payé et le prix de la nouvelle proposition, la différence lorsqu'elle produit une baisse du prix sera remboursée et la différence lorsqu'elle produit une hausse du prix sera prise en charge par notre société.

Tous les autres frais sont exclus et leur demande de remboursement ne sera pas prise en compte.

Lorsque le séjour est interrompu par le prestataire suite à une constatation par celui-ci du non respect du règlement intérieur (disponible sur simple demande téléphonique ou par mail, imprimé au verso de chaque contrat de réservation et affiché à l'accueil du camping) dont le client a pris connaissance à la réservation et s'est engagé à le respecter en signant son contrat de réservation ; aucun remboursement ne sera effectué et aucune proposition ne sera faite.

8/ Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 250 euros pour le matériel, ainsi qu'un dépôt de garantie de 60 euros pour le ménage, la vaisselle et le pressing (couettes, oreillers, alaises lavables, couvertures), vous sont demandés à votre arrivée et vous seront restitués le jour du départ ou au plus tard sous huitaine à compter de votre départ, par courrier. Cette somme de 250 euros pourra rester acquise en tout ou partie à la SARL LA PADRELLE dans le cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping et constatée lors de l'état des lieux contradictoire de sortie. La SARL LA PADRELLE pourra également conserver la somme de 60 euros correspondant aux frais de ménage s'il est constaté lors du même état des lieux contradictoire de sortie que ce ménage(vaisselle...) n'a pas été effectué à la fin du séjour.

9/ Assurance

Les campeurs bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de la SARL LA PADRELLE pour tous dommages corporels ou matériels dont la société aurait été reconnue responsable à leur égard. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs-caravaniers de présenter une assurance en cours de validité, pour leur caravane, leur tente et/ou leur matériel, les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels. Notre responsabilité civile ne couvre pas les vols ou dégradations des tentes, caravanes et leur contenu. Par ailleurs, La SARL LA PADRELLE ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des campeurs. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

10/ Mineurs

Les mineurs non-accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le camping ni sur les emplacements nus, ni dans les hébergements locatifs.

11/ Animaux

Les chiens et chats, excepté, les chiens de 1ère catégorie, sont autorisés sur le camping La Padrelle sur les emplacements nus et dans la limite d'un spécimen par logement locatif il ne doit en aucun cas restés seul dans le logement.

Nous exigeons, pour les chiens, qu'ils soient tenus en laisse dans l'enceinte du terrain. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil, des sacs pour ramasser les déjections sont disponibles gratuitement à l'accueil sur simple demande. Leur carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping, ils doivent être tatoués ou porteur d'une puce d'identification. Les chiens de 2^{ème} catégorie sont acceptés dans la limite d'un individu par emplacement ou locatif et vous devez à votre arrivée présenter avec le passeport du chien le permis de détention avec votre carte d'identité ainsi qu'un certificat comportemental du chien, signé par un vétérinaire agréé.

12/ Bons vacances ou subvention employeur

La SARL LA PADRELLE ne dispose d'aucun agrément ministériel délivré habituellement aux associations (ne présentant pas les caractéristiques "gîtes, Maison, campings familiaux"). C'est pourquoi les Bons vacances ne peuvent être acceptés comme mode de paiement. Veuillez prendre conseil auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales pour savoir si vous pouvez prétendre à leur remboursement. Pour ces mêmes motifs, nous vous invitons à vous rapprocher de vos Services d'Action Sociale ou Comité d'Entreprise avant votre inscription, pour connaître leurs conditions d'attribution de subvention "vacances". La SARL La Padrelle est agréée VACAF, il vous appartient donc de transmettre votre numéro d'allocataire à la réservation pour savoir si une prise en charge est possible et si oui son montant.

13/ Réclamations

Toute réclamation éventuelle, faisant suite à un séjour sur l'un de nos campings, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour, à l'adresse suivante :

Camping LA PADRELLE, 1 rue Prévôt, 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ, France

14/Frais de recouvrement

Depuis le 1er janvier 2013, nous demandons une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à nos clients professionnels (mais pas aux consommateurs) qui ne paient pas une facture dans les délais prévus. Cette indemnité forfaitaire qui s'ajoute aux traditionnelles pénalités de retard, est fixée à 40 €. Elle est due de plein droit pour les créances impayées dont le délai de paiement a commencé à courir après le 1er janvier 2013. (article L.441-6 du Code de commerce)